

## Appel de projets 2024-2025 – Immigration et périnatalité

Appel de projets destiné aux organismes communautaires œuvrant sur l'île de Montréal et accompagnant des femmes immigrantes en situation de précarité se trouvant dans le continuum périnatal

### **CONTEXTE**

La direction régionale de santé publique (DRSP) de Montréal a été mandatée par le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour identifier et soutenir financièrement les organisations œuvrant sur l'île de Montréal auprès de femmes immigrantes en situation de précarité et se trouvant dans la période périnatale (grossesse, accouchement, post-partum).

Ce financement du MSSS est réalisé au moyen de la contribution financière de Santé Canada, par l'entremise de l'accord de contribution Canada-Québec visant à offrir de l'information et des services en matière de santé sexuelle et reproductive. Il s'agit d'un financement non récurrent.

Dans ce contexte, la DRSP de Montréal lance un appel à projets aux organisations travaillant auprès de ces femmes et/ou de leurs nouveau-nés.

### **Objectif global**

Soutenir financièrement les organisations qui accompagnent les femmes immigrantes qui sont en situation de précarité (ex.: financière ou migratoire) et qui se trouvent dans le continuum périnatal.

## PROCÉDURE DE SOUMISSION

### Appel à projets

Les organismes intéressés à soumettre un projet doivent remplir et transmettre le Formulaire de soumission de projet joint à l'appel de projet.

Le formulaire complété doit être acheminé par courriel **au plus tard le vendredi 3 mai 2024 à 17h00** à l'adresse : [projets-perinatalite-DRSP@aspq.org](mailto:projets-perinatalite-DRSP@aspq.org)

Deux rencontres virtuelles **facultatives** auront lieu pour partager de l'information et répondre à vos questions, au besoin.

11 avril de 13h à 14h

[Lien Zoom pour participer à la rencontre](#)

22 avril de 12h à 13h

[Lien Zoom pour participer à la rencontre](#)

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter à [projets-perinatalite-DRSP@aspq.org](mailto:projets-perinatalite-DRSP@aspq.org)

### Critères d'admissibilité des organismes

Pour soumettre un projet, les organismes communautaires doivent se conformer aux critères établis dans le cadre de gestion des mesures de santé publique 2017-2021. Essentiellement, l'organisme communautaire admissible doit se conformer aux articles 334 et suivants de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (ci-après LSSS) qui définit ce qu'elle entend par organisme communautaire. Ainsi, il doit :

- Être constitué en vertu d'une loi du Québec à des fins non lucratives ;
- Être administré par un conseil d'administration composé majoritairement d'utilisateurs de services de l'organisme ou de membres de la communauté qu'il dessert ;
- Avoir des activités reliées au domaine de la santé et des services sociaux ;
- Fonctionner démocratiquement et favoriser l'implication des utilisateurs ;
- S'être doté de règlements généraux dûment approuvés en assemblée générale et révisés au besoin ;
- Détenir son siège social sur l'île de Montréal, œuvrer depuis au moins un an dans la région et desservir en majorité la population de l'île de Montréal.

## SÉLECTION DES PROJETS

Un comité analysera les projets en fonction de différents critères (voir plus bas). Celui-ci sera formé de représentants de la DRSP et de partenaires engagés auprès des organismes qui s'occupent des femmes immigrantes en situation de précarité.

Le processus de sélection de projets aura lieu entre le **6 et 21 mai 2024**. Les réponses seront envoyées au plus tard **dans la semaine du 27 mai 2024**.

### Critères d'admissibilité

- Le projet proposé doit soutenir le bien-être et la santé physique, mentale ou sociale des femmes immigrantes dans la période périnatale (grossesse, accouchement et post-partum) ou celle de leur nourrisson, vivant en situation de précarité ;
- Le projet soumis peut être nouveau ou déjà existant ;
- Les projets soumis peuvent concerner une variété de services ou de thématiques liées au continuum périnatal ;
- Le projet doit se dérouler dans l'année financière 2024-2025 (1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mars 2025).

### Critères d'analyse

- Le projet cible et permet de répondre aux besoins des femmes visées par le financement ou de leurs nouveau-nés ;
- Des moyens appropriés sont mis en place pour rejoindre la population cible (femmes immigrantes en situation de précarité et se trouvant dans le continuum périnatal). Une attention particulière sera portée aux projets intégrant une approche intersectionnelle des situations de précarité.
- Le budget fait preuve de réalisme et est raisonnable en fonction des activités proposées ;
- Les objectifs sont clairs et mesurables et les moyens pour les atteindre sont adéquats ;
- Les résultats attendus sont abordés et cohérents avec l'objectif du financement.

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

### Soutien financier

La subvention accordée est un financement non récurrent. Le montant maximal pouvant être accordé à un projet est de 125 000 \$.

Il peut s'agir d'un nouveau projet ou de la bonification d'un projet existant. Le comité de sélection des projets peut réviser à la baisse le montant demandé. Le projet soumis doit être réalisé au cours de l'année financière 2024-2025 (1er avril 2024 au 31 mars 2025).

### Frais admissibles

Le financement ne peut servir à soutenir la mission globale de l'organisme. Les dépenses admissibles doivent servir exclusivement à soutenir les activités prévues dans le cadre du projet soit :

- Salaire et avantages sociaux (ressources humaines) pour la durée de réalisation du projet ;
- Coordination des activités (recrutement de la clientèle, déploiement des ateliers, évaluation, etc.);
- Matériel et équipement destiné au projet ;
- Les frais administratifs ne doivent pas dépasser 10 % de la subvention accordée. Ces frais réfèrent aux dépenses reliées aux infrastructures comme le loyer, le téléphone, les assurances, les photocopies, la comptabilité, le secrétariat, etc.

### Reddition de compte

L'octroi de ce financement non récurrent s'accompagne d'une entente qui formalise les livrables et les résultats attendus. Un bilan d'activités et financier est attendu au plus tard le 30 avril 2025. Un formulaire de reddition de compte sera fourni.

## ÉCHÉANCIER

Étapes	Échéancier
Appel de projets	Lancement le 4 avril 2024
Soumission des projets	Du 4 avril au 3 mai 2024 à 17h00
Analyse des projets	Du 6 au 21 mai 2024
Annonce des projets sélectionnés	Semaine du 27 mai 2024
Reddition de compte	30 avril 2025